

HOTOT EN AUGE

14430



Tél : 02 31 79 06 26

mairie.hototenaugelaposte.net

**PROCÈS VERBAL
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

du mardi 13 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi 13 février 20 heures 00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Mme PATUREL Brigitte, Maire.

Étaient présents : Brigitte PATUREL, Jean-Marc AUVRAY, Bernard BOUCHER, Emmanuel CARPENTIER, Marie-Ange GAUTRON, Virginie HEMERY, Sandrine KOZOLINSKY, Anne LAVIEC,

Absent excusé : Mounir ZIANI

Absents : Guillaume COUDEVYLLE,

Secrétaire de séance : Virginie HEMERY

VOTE DES SUBVENTIONS 2024

Madame le Maire propose au Conseil Municipal l'attribution de subventions pour le budget 2024.

TIERS	Proposition 2024
AMICALE DES DONNEUR DE SANG	50
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	150
AMICALE LAÏQUE DE DOZULE	200
ASS HOTOT EN FÊTE	500
DOUBLE CROCHE	50
DOZULE FOOTBALL CLUB	50
LES AMIS DES MARAIS DE LA DIVES	150
LES P'TITES MAINS	50
SNSM DIVES	100
UNC AFN ACPG	80
VOYAGES SCOLAIRES ENFANTS 50€/enfants	250
TOTAL	1630

Après délibération, le Conseil Municipal vote à l'unanimité les subventions suivantes pour un montant de **1630,00 €** qui sera budgété à l'article 65748

VENTE D'UNE PARTIE DU TERRAIN PARCELLE D172

Il est proposé au conseil municipal la vente d'une partie de la parcelle D172.

Après délibération du conseil municipal à la majorité par :

Pour : 5

Contre : 1

Abstention : 2

Autorise Madame la maire à la vente de la parcelle et la mandater auprès d'un notaire pour estimer le montant de celle-ci.

EFFACEMENT DES RÉSEAUX DE L'ÉGLISE DE BROCOTTES

Madame la Maire présente au Conseil Municipal le dossier établi par le Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (SDEC ENERGIE) relatif à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité et de télécommunication, cité en objet.

Le coût total de cette opération est estimé, sur les bases de cette étude préliminaire, à **68 520.00 € TTC**.

Le taux d'aide est de 75 % sur le réseau de distribution électrique et 75 % sur le réseau de télécommunication.

Sur ces bases, la participation communale est estimée à **15 115.00 €** selon la fiche financière jointe (déduction faite des participations mobilisées par le SDEC ENERGIE).

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité

- Confirme que le projet est conforme à l'objet de sa demande,
- Sollicite l'examen du dossier en vue de son inscription au programme départemental d'intégration des ouvrages dans l'environnement,
- Souhaite le début des travaux pour la période suivante : 1er trimestre de l'année 2025 et informe le SDEC ENERGIE des éléments justifiant cette planification : Effacement des réseaux EGLISE Prend acte que les ouvrages seront construits par le SDEC ENERGIE sauf le câblage de télécommunication par Orange, celui-ci restant propriétaire de son réseau,
- s'engage à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi,
- décide du paiement de sa participation soit :

en section de fonctionnement

- s'engage à verser sa contribution au SDEC ENERGIE dès que les avis seront notifiés à la commune,
- prend note que la somme versée au SDEC ENERGIE ne donnera pas lieu à récupération de TVA,

- s'engage à verser au SDEC ENERGIE le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3 % du coût total HT, soit la somme de 1 713.00 €,
- Autorise son Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet,

Prend bien note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction de l'étude définitive, de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de l'élaboration

DEVIS TOITURE LOGEMENTS COMMUNAUX (PRESBYTÈRE DE HOTOT ET ÉCOLE DE BROCOTTES)

Madame la maire présente des devis concernant la réfection des toitures des logements communaux du presbytère de Hotot et de l'ancienne école de Brocottes.

		HT	TTC
SARL L.PETITPAS	ECOLE DE BROCOTTES	26298,28	31557,94
SARL L.PETITPAS	PRESBYTERE DE HOTOT	30477,07	33527,78
MICHEL LEVASSEUR	ECOLE DE BROCOTTES	15661,92	17228,11
MICHEL LEVASSEUR	PRESBYTERE DE HOTOT	27945,72	30740,29

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité décide de prendre l'entreprise Michel LEVASSEUR pour effectuer la réfection des toitures de l'ancienne école de Brocottes et le presbytère de Hotot et autorise Madame le maire à demander toutes subventions concernant ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la maire leva la séance à 21 heures 30.

La secrétaire de séance

Virginie HEMERY

Le Maire

Brigitte PATUREL